Date de mise en ligne : 18 juin 2026

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 26 00085** du
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e)	LEMITRE THIBAULT 17 AVENUE D EASTLEIGH 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
En vue de la réalisation :	Remplacement des 2 portails, du muret avec clôture existant
Sur un terrain sis	17 AVENUE D EASTLEIGH
Cadastré	AD206

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Fait à Villeneuve St Georges
Le 18 JUIN 2026

Pour le Maire, par délégation,
La 9ème Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (V.-de-M.) - DAUP -

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 26 00085** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,